

Tableau récapitulatif de carrière - Proposition Tableau d'avancement au grade de chargé d'études documentaires hors classe au titre de l'année

2020

Légende

Bleu Cellules à renseigner par les services

Nom de l'agent :
Prénom de l'agent :
Matricule ReHucit :

Informations complémentaires

La saisie du tableau est guidée par des commentaires. Merci, de ne pas utiliser la touche "suppr" du clavier pour ne pas les effacer.

Afin de disposer d'une vision complète de la carrière de l'agent, il convient de reporter les postes tenus en catégorie A du plus récent en haut du tableau au plus ancien en bas du tableau et les périodes d'interruption (colonne S pour la date de début de la période d'interruption - colonne R pour le type : dispo, congé parental... - colonne X indiquer "Non éligible"). Seule la date de début (prise de poste) est à indiquée (colonne S), elle correspond au lendemain de la date de fin du « poste précédent » (qui peut correspondre à une période ne répondant à aucun des 3 viviers, par exemple une période de détachement sur contrat dans un établissement public ou encore une période de disponibilité ou une position hors cadre (jusqu'en 2016) matérialise la fin du poste précédent. Pour chaque poste tenu il faut renseigner le vivier correspondant.

Échelon au 31/12/2019	Date de passage à l'échelon	Position emploi	Date début de poste	Ministère	Direction/Service/...	Poste	Type de vivier	Durée vivier 1 (V1)	Durée vivier 2 (V2)	Durée vivier V1 + V2	Promouvabilité	Proposition année antérieure
										0 ans 0 mois 0 jours	Non éligible	
Total								0 ans 0 mois 0 jours	0 ans 0 mois 0 jours			

Pour rappel
L'éligibilité est fonction de la durée des postes :
- éligibilité au Vivier 1 : durée Vivier 1 ≥ à 6 ans ;
- éligibilité au Vivier 2 : durée Vivier 1 et du Vivier 2 ≥ à 8 ans ;
- dans le cas contraire l'agent est n'ont éligible au titre du Vivier 1 et du Vivier 2 ;
- éligibilité au Vivier 3 : aucune durée de référence, l'examen de la carrière de l'agent s'effectue au sens large, sur le deuxième niveau de grade en particulier.

Vivier 1 - Fonctions exercées en position de détachement sur emploi fonctionnel culminant au moins à l'IB 985, en précisant l'administration d'emploi ; il s'agit par exemple des emplois dits « DATE » décret n° 2009-360 emploi de direction de l'administration territoriale de l'État, directeur départemental, directeur départemental adjoint...), ou encore des emplois de conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, ou de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer.
Vivier 2 - Fonctions exercées en position d'activité ou en position de détachement dans un corps ou cadre d'emplois (FP territoriale) culminant au moins à l'IB 966 => cf. textes de référence CEDHC/ fiche technique n°3- TA CEDHC.
(Arrêté du 27 décembre 2017 fixant pour le corps interministériel des chargés d'études documentaires la liste des fonctions ouvrant droit à l'accès au grade de CEDHC par le vivier V2 et mentionnées à l'article 23-1 du décret n° 98-188 du 19 mars 1998).
Vivier 3 - Fonctions exercées en position d'activité ou en positionnement de détachement dans un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à l'IB 966 (catégorie A type), mais ne répondant pas aux caractéristiques des viviers 1 ou 2 , en précisant l'administration d'emploi.

Pour les autres situations préciser la date de début et dans la colonne « vivier » indiquer « non éligible ».

Certification par le bureau des ressources humaines de proximité de l'exactitude des éléments reportés

Date	Visa responsable BRH (nom/signature)	Signature de l'agent
------	--------------------------------------	----------------------